

## **10949 - Il doute que le chien ait léché un (de ses) objets**

---

### **question**

Que faire si l'on soupçonne un chien d'avoir léché une partie de ses vêtements ? Peut-on porter les vêtements touchés quand on prie ?

Je veux vraiment savoir ce qu'il en est parce que cette affaire me prive du sommeil. En effet, j'ai un chien chez moi (je viens de me convertir à l'Islam). Parfois le chien disparaît et je ne sais pas si pendant sa disparition il a touché l'un de mes vêtements.

### **la réponse favorite**

Il est préférable de se procurer un chien à moins que l'animal soit destiné à la chasse, à la garde d'un champ ou un troupeau. En dehors de ce cadre, la prohibition est de rigueur parce que la présence du chien entraîne chaque jour la perte d'un carat ou deux – selon une version – de la récompense réservée au propriétaire.

Quand un chien est légalement acquis, son contact avec un récipient nécessite que celui-ci soit lavé sept fois dont l'une avec du sable, pourvu que le contact soit constaté. En cas de doute, le lavage ne s'impose pas puisque la propreté présumée reste maintenue.